Acte Certifié exécutoire

Envoi: 04/04/2011

Réception par le Prefet : 04/04/2011

Publication: 07/04/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CG-2011-1-1-1

Séance du jeudi 31 mars 2011



Extrait des délibérations

du Conseil Général

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection du Président du Conseil Général lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement triennal,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES DEPOUILLEMENT DES SUFFRAGES

- Monsieur Charles BUTTNER a été élu Président du Conseil Général, au 1^{er} tour à la majorité absolue des suffrages, par 21 voix.
- (9 voix pour Monsieur Henri STOLL 1 bulletin blanc).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions